

## INFORMATION AUX FAMILLES

Une alerte PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) intrusion / attentats sera organisée **le 16 novembre prochain au sein du collège.**

Cet exercice est obligatoire et doit être réalisé 2 fois par an. Il ne faut pas le confondre avec les alertes incendie qui sont à réaliser 1 fois par trimestre (donc 3 fois par an). Il implique le confinement des élèves dans les classes, le fait de se dissimuler en silence complet **pendant au moins 15 minutes** et de barricader autant que possible les accès à la classe. Sachant l'inquiétude qu'un tel exercice peut éveiller chez certains élèves, il est souhaitable que vous en parliez **avant** avec votre enfant afin de dédramatiser la situation tout en expliquant la nécessité de réaliser cet exercice avec le plus grand sérieux.

Une explication préventive est également prévue en classe et un débriefing post alerte sera organisé dans chaque classe pour que les élèves puissent exprimer leur ressenti et poser leurs questions.

### **PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ**

#### **FICHE RÉFLEXE « RISQUE ATTENTAT ou INTRUSION EXTÉRIEURE » : MISSIONS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT :**

##### **Au déclenchement des faits ou d'une alerte :**

###### **1) Au déclenchement des faits**

###### **Un individu est témoin d'une intrusion malveillante :**

- Il avise immédiatement le Chef d'Établissement
- Le Chef d'Établissement alerte aussitôt les forces de l'ordre (police ou gendarmerie) en appelant le 17 ou le 112
  - Il décline sa qualité
  - Il décrit la situation (nombre d'individus, localisation, type d'armes...)
- Le Chef d'Établissement détermine la conduite à tenir : en fonction de l'environnement, de la localisation du ou des individus, des indications des forces de l'ordre, de l'âge des élèves et de la conception des locaux scolaires

###### **FUITE ou MISE à L'ABRI (voir ci-dessous)**

###### **2) Le Chef d'Établissement est informé d'une alerte :**

###### **Il suit les indications données par les autorités ou les forces de l'ordre : FUITE ou MISE à L'ABRI**

###### **FUITE**

**Il convient nécessairement de prendre en compte la capacité des élèves à évacuer. Un exercice « de fuite » « risque attentat » permettra d'évaluer cette capacité.**

- Suivre les directives des services de secours et des forces de l'ordre
- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche

- Demander un silence absolu
- Signaler aux services de secours et aux forces de l'ordre l'emplacement du point de rassemblement
- Choisir un point de rassemblement en dehors de l'enceinte scolaire dans une zone « sécurisée »

### **MISE à L'ABRI**

- **Se confiner dans les locaux préalablement identifiés en fonction de leur capacité à protéger les élèves et les personnels en attendant l'arrivée des secours.**



### **SE BARRICADER**

- **Verrouiller les portes**
- **Placer des éléments encombrants devant la porte (bureau, tables, armoire...)**
- **Descendre les volets roulants, fermer les rideaux**
- **Faire éloigner les personnes des fenêtres, des portes...**
- **Faire allonger les personnes**
- **Éteindre les lumières et demander un silence absolu**
- **Maintenir le contact avec les forces de l'ordre pour leur indiquer le ou les lieux de mise à l'abri**
- **Attendre les consignes des forces de l'ordre pour évacuer**
- **Rassurer les personnes**

POINT DE  
RASSEMBLEMENT  
APRÈS la DISPERSION  
(fuite)



ZONE DE MISE A  
L'ABRI RENFORCEE



### **REMARQUE IMPORTANTE :**

Dans le cadre de la préparation de cet exercice de simulation concernant une intrusion malveillante, il est vivement recommandé d'informer préalablement les familles de la réalisation de cet exercice et de leur communiquer les modalités relatives à son exécution :

- date, heure prévue de début et de fin
- la mise à l'abri renforcée : où ? Comment ? (se verrouiller et se barricader)
- la fuite : où ?

Cette démarche sera aussi effectuée auprès des élèves .